

阿尔及利亚人民民主共和国  
驻中华人民共和国  
大使馆



سفارة  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
لدى جمهورية الصين الشعبية

Pékin, le 26 décembre 2014.

## **- COMMUNIQUE -**

L'Ambassade d'Algérie a Pékin porte à la connaissance des membres de la communauté algérienne établis en Chine que dans le cadre de la poursuite des mesures de régularisation de la situation vis-à-vis du Service national, une opération de régularisation est lancée par le Ministère de la Défense Nationale au profit des citoyens âgés **de 30 ans et plus au 31 décembre 2014**, non encore incorporés et considérés comme insoumis, qu'ils peuvent désormais bénéficier de la dispense du Service national.

A ce titre, les ressortissants algériens établis en Chine et régulièrement immatriculés auprès de l'Ambassade, concernés par cette mesure, doivent faire la demande de régularisation accompagnée du dossier suivant :

1. Extrait d'acte de naissance
2. Copie de la carte d'immatriculation consulaire
3. Deux (02) photos d'identité

